

PROTOCOLES SANITAIRE juillet aout 2020

L'application du protocole sanitaire lié à la crise du COVID-19 nous conduit à réorganiser les services périscolaires. La situation sera régulièrement évaluée par les organismes de tutelle afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités. L'organisation mentionnée ci-dessous s'appuie sur le protocole sanitaire en date du 18 juin.

Horaires

Journée complète : 7h30-19h00

½ journée matin sans repas : 7h30-12h00 ½ journée après-midi sans repas : 13h00-19h00

½ journée matin avec repas : 7h30-13h00 ½ journée après-midi avec repas : 12h00-19h00

Gestes barrière et consignes sanitaires

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs) et à venir le récupérer immédiatement en cas d'apparition de symptômes (avec ou sans fièvre) et à prendre un avis médical rapidement.

Les consignes sanitaires et les gestes barrières seront rappelés aux enfants.

Le lavage des mains est réalisé

- à l'arrivée
- avant et après chaque repas
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- avant de rentrer chez soi

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'un même groupe.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes au contact des mineurs dans la situation où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.

Le port du masque est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans et il n'est pas recommandé pour les mineurs de – de 11 ans. Il est obligatoire pour les enfants de + de 11 ans.

Les adultes ne sont plus autorisés à pénétrer dans les locaux de la planète des Zigotos sauf cas exceptionnels. Une sonnette est installée à côté de la boîte aux lettres. Nous vous invitons à signaler votre présence et à patienter au niveau du premier portail jusqu'à l'arrivée d'un animateur qui soit prendra en charge l'enfant qui arrive soit raccompagnera l'enfant jusqu'au portail pour les départs. Des marquages au sol permettent de respecter les distanciations nécessaires en cas d'attente de plusieurs familles.

Les activités

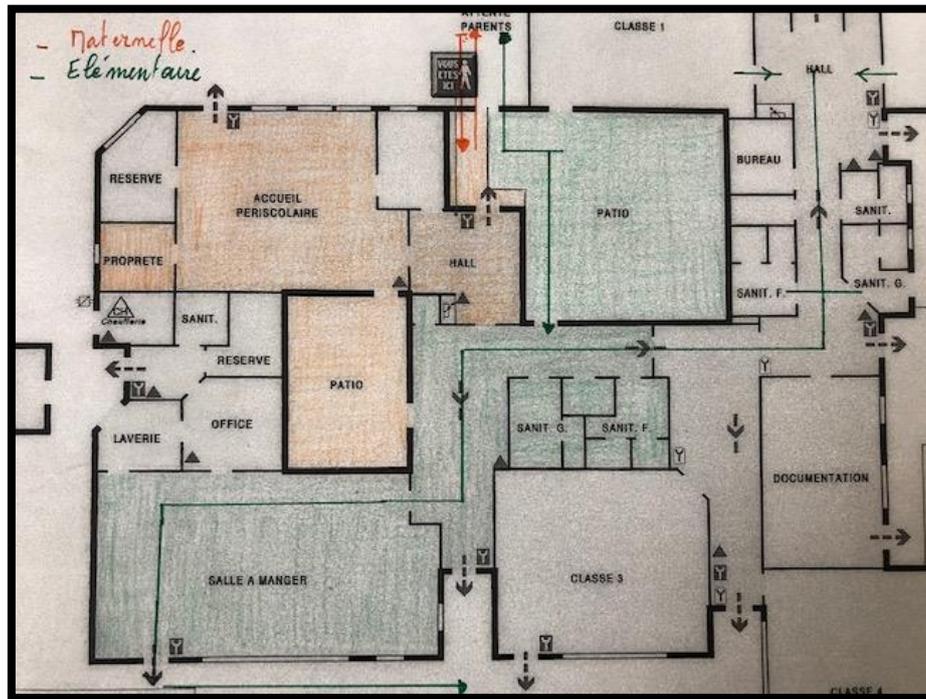
Les groupes sont constitués pour toute la durée de la période d'accueil.

1 groupe maternel

1 groupe élémentaire

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives. La distanciation physique sera maintenue entre les enfants de groupes différents.

Des espaces sont attribués pour chaque groupe comme défini sur le plan afin de limiter le brassage.



Merci de bien vouloir fournir à votre enfant dans un sac à dos

- **des mouchoirs en papier**
- **une gourde marquée avec son prénom**
- **une casquette**
- **un tube de crème solaire**
- **un maillot de bain et serviette de bain pour les jeux d'eau.**
- **un change pour les enfants de maternelle**

Nettoyage des locaux

Les espaces d'accueil sont nettoyés et désinfectés après chaque journée. Les salles sont aérées avant l'arrivée des enfants, pendant les récréations et le soir.

Les espaces fréquemment touchés (sanitaires, point de contact...) sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

Procédure de gestion d'un cas covid

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc), l'enfant sera isolé avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Appel sans délai des responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.

Procédure à suivre pour les parents : éviter les contacts et consulter son médecin traitant

L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau dans la structure sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en Accueil Collectif de Mineur.

Si cas avéré de covid-19, le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.